

PUBLICATION LE 03 avril 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :
Nouvelle République - Ed. Indre - version Intégrale

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 37 63

SIRET 22360001600016

W Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois

Groupement de commandes : Oui

Groupement de commandes : Département de l'Indre / SDIS de l'Indre

Le coordonnateur du groupement de commandes est le Département de l'Indre

Objet FOURNITURE DE GAZ INDUSTRIEL POUR LE DEPARTEMENT ET LE
SDIS DE L'INDRE

Référence PA-2025-060-061

Type de marché Fournitures

Mode Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat Accord-Cadre

Lieu de livraison principal INDRE
36020 CHATEAUROUX

Durée 48 mois

Description La consultation est décomposée en deux lots, chaque lot faisant l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, passé pour une année reconductible 3 fois

Forme Prestation divisée en lots : Oui
Les variantes sont exigées : Non

Lots	Libellé	Estimé € HT
N° 1	Recharge de gaz avec contrat de location des bouteilles pour le département et le SDIS de l'Indre Description : Lot 1 : montant maximum annuel : Département de l'Indre : 8 500 € HT - SDIS de l'Indre : 5 000 € HT Lieu de livraison : INDRE	
N° 2	Recharge de gaz avec bouteille de marque AIR LIQUIDE appartenant au département de l'Indre et chariots oxy-acétylénique pour le Département de l'Indre Description : Lot 2 : montant maximum annuel : Département de l'Indre : 5 000 € HT Lieu de livraison : INDRE	

Conditions de participation**Formulaire DC1**

Formulaire DC2 : - Liste des moyens en personnels et techniques, références de prestations similaires de moins de 3 ans. - Copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution

Lot n° 1 : Recharge de gaz avec contrat de location des bouteilles pour le département et le SDIS de l'Indre

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70 % : prix

25 % : valeur technique de l'offre

5 % : performance en matière de protection de l'environnement

Lot n° 2 : Recharge de gaz avec bouteille de marque AIR LIQUIDE appartenant au département de l'Indre et chariots oxy-acétylénique pour le Département de l'Indre

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70 % : prix

25 % : valeur technique de l'offre

5 % : performance en matière de protection de l'environnement

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur administratifs

service des marchés

Tél : 02 54 08 37 54

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **29/04/25 à 17h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via la plateforme

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :

DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52-54-55-56

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux et du SDIS de l'Indre.

Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupeement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupeement.

Envoi le 03/04/25 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed. Indre